Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 26

OBJET :

Concours académique "Non au Harcèlement 2019" : attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école Saint-Exupéry

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 16 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le dix avril deux mille dix-neuf, s'est assemblé salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, sous la présidence de M. Olivier CLODONG, Maire.

Etaient présents :
M. Olivier CLODONG, Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Fabrice GAUDUFFE, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Gilles CARBONNET, Mme Marianne SRHIR, M. Gérard BOUTHIER, Mme Marie-Françoise ARTIAGA, M. Didier LE COZ, Adjoints au Maire, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Dominique RENONCIAT, Mme Paule FONTANIEU, M. Michel ROUSSEAU, M. Jean-Paul REGEASSE, Mme Sophie AITA, M. Jean-Moïse VENEROSY, Mme Laetitia DOROT, M. Jean-François CARO, Mme Carole PELLISSON (présente à 19h34, à partir du point n° 2), Mme Vannina ETTORI, Mme Daphné RACT-MADOUX, M. Jérôme RITTLING, M. Philippe BILLAUD (présent à 20h12, à partir du point n° 11), Mme Anne-Laure de BERGEVIN, Mme Fabienne GABBANELLI, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN donne pouvoir à Mme Paule FONTANIEU
M. Marc-Antoine EVIN donne pouvoir à Mme Gaëlle BOUGEROL
Mme Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM donne pouvoir à Mme Laetitia DOROT
M. Stéphane LEMEE donne pouvoir à M. Didier LE COZ
M. Bernard NUSBAUM donne pouvoir à M. Jean-Claude LE ROUX
Mme Yolande BUFQUIN donne pouvoir à M. Jean-François CARO
Mme Adeline SEVEAU donne pouvoir à Mme Marianne SRHIR
M. Guillaume DESPRES donne pouvoir à M. Gérard BOUTHIER
M. Bernard TARKALI donne pouvoir à M. Fabrice GAUDUFFE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure de BERGEVIN

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20190416-2019-04-784-DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2019

DELIBERATION N° 2019/04/784

OBJET : Concours académique "Non au Harcèlement 2019" : attribution d'une subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire de l'école Saint-Exupéry

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la classe de CM1 de Madame QUIOC, à l'école Saint-Exupéry de Yerres est lauréate du Concours « Non au Harcèlement 2019 » catégorie Vidéo – Cycle 3,

CONSIDERANT que, faisant partie des 10 lauréats du concours académique, les élèves sont sélectionnés pour le concours national,

CONSIDERANT que ce concours vise à sensibiliser les élèves et les adultes au harcèlement scolaire, à donner la parole aux enfants en les rendant acteurs de la prévention et d'inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, établissements et structures concernés,

CONSIDERANT que ce prix est un support de travail dans le cadre de l'enseignement moral et civique et permet d'enrichir le parcours citoyen des élèves,

CONSIDERANT que la classe de CM1 de Madame QUIOC, de l'école élémentaire Saint-Exupéry, sollicite une participation financière de la Commune pour la location d'un bus, à hauteur de 575 euros,

CONSIDERANT qu'il s'agit du déplacement des élèves, au Lycée Camille PISSARO de Pontoise, lié à la remise de leur prix,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Affaires sociales, scolaires et Petite Enfance, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

AUTORISE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 575 euros à la Coopérative scolaire de l'école Saint-Exupéry,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune,

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 18/04/19 et de la publication le 18/04/19
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental,

Olivier CLODONG